

Sandrine Jonniaux responsable de programme  
Direction des soins  
[Patients.partenaires@hcuge.ch](mailto:Patients.partenaires@hcuge.ch)  
Tel +41 79 553 32 99

**Centre de l'innovation**  
Hôpitaux Universitaires de Genève  
Rue Alcide Jentzer 17  
CH-1205 Genève

## **ORGANISATION GROUPE DE DISCUSSION PLATEFORME PATIENTS PARTENAIRES +3P**

Le groupe de discussion est une rencontre entre patients/proches/professionnels/public invités à échanger sur une thématique en lien avec l'amélioration de la qualité des soins et des services. Cette rencontre est l'opportunité d'exprimer différentes visions, argumentations entre patients, proches et professionnels en dehors des lieux de soins et de favoriser une liberté d'expression.

Objectif du demandeur de la collaboration :

- Recueillir des visions patients – proches aidant.es/besoins diversifiés et complémentaires sur une thématique définie

Objectif de la plateforme PP+3P :

- Etablir une communication entre les partenaires, en dehors du milieu de soins, où chacun a la liberté de s'exprimer, d'être écouté, d'argumenter et de rapporter à l'ensemble du groupe son expérience, ses besoins et contraintes, ses idées/propositions d'amélioration, dans un respect mutuel.

Méthode :

- Rencontre de deux heures avec environ 20 personnes autant de professionnels/ de patients/proches/public. Cette séance peut s'organiser en présentiel ou distantiel(visioconférence). Le distantiel permet à plus de personnes d'être présentes.
- La préparation de la réunion est discutée entre le demandeur et la plateforme PP+3P
- L'invitation des patients proches est organisée par la plateforme PP+3P
- Le demandeur est en charge de la conduite de la discussion pour l'atteinte de son objectif, la personne en charge de la plateforme PP+3P assure la qualité des échanges (si cela est nécessaire) et une personne prend des notes. Un résumé sera par la suite transmis aux participants.

Bénéfices :

- Entraînement à une communication critique et constructive
- Diminution des craintes mutuelles liées au partenariat
- Facilitation à l'adhésion et le lancement du partenariat
- Aboutissement à une qualité de services en adéquation avec les besoins des patients et des professionnels et les contraintes institutionnelles.